

Affectation en première professionnelle : modalités de gestion 2026

Classe d'origine / situation de l'élève	Classe demandée	Modalité de gestion
2^{de} professionnelle en spécialité	1 ^{re} pro de la même spécialité dans le même établissement	Priorité aux élèves déjà scolarisés dans l'établissement Vœu généré automatiquement lors de la sélection des élèves, donc pas de saisie du vœu Saisie des notes
	1 ^{re} pro de la même spécialité demandant un changement d'établissement	Saisie du vœu Saisie des notes
	1 ^{re} pro d'une autre spécialité dans le même établissement ou dans un autre établissement	
2^{de} professionnelle en famille de métiers ou 2^{de} professionnelle commune	1 ^{re} pro en continuité avec la seconde professionnelle commune ou la famille de métiers dans le même établissement	Priorité aux élèves scolarisés dans l'établissement Saisie des notes Saisie du vœu Garantie d'une affectation dans une des spécialités correspondant à la 2 ^{de} pro dans l'établissement
	1 ^{re} pro en continuité avec la seconde professionnelle commune ou la famille de métiers dans un autre établissement	Saisie des notes Saisie du vœu
2^{ème} année de CAP	1 ^{re} pro du même champ professionnel ou d'un autre champ professionnel dans le même établissement ou dans un autre établissement	Saisie des notes Saisie du vœu
2^{de} GT	1 ^{re} pro dans le même établissement ou dans un autre établissement	Saisie des notes Saisie du vœu Saisie avis chef d'établissement
1^{re} professionnelle	Situation exceptionnelle : 1 ^{re} pro de la même spécialité dans le même établissement (redoublement)	Création fiche élève dans Affelnet-Lycée Saisie des notes Saisie du vœu Priorité d'affectation
Droit RFI	1 ^{re} pro (retour en formation)	La fiche de renseignement, le vœu et les notes sont saisis pas les services départementaux.

La procédure d'affectation en 1^{re} professionnelle pour les élèves de 2^{de} professionnelle

Situation 1 : le vœu de première professionnelle est généré automatiquement dans Affelnet-Lycée.

Il s'agit des élèves de seconde professionnelle en montée pédagogique vers la première professionnelle de même spécialité dans le même établissement hors premières professionnelles listées dans la situation 2. La saisie des notes doit être effectuée.

Situation 2 : le vœu de première professionnelle n'est pas généré automatiquement dans Affelnet-Lycée.

Il s'agit des situations pour lesquelles la génération d'un vœu de 1^{re} professionnelle n'est pas automatique dans Affelnet-Lycée et suppose une saisie de l'établissement :

- ➔ Élèves scolarisés dans une 2^{de} professionnelle organisée par famille de métiers (*cf. liste ci-dessous*).
- ➔ Élèves scolarisés dans une 2^{de} professionnelle commune des bacs professionnels comportant des options (*cf. liste ci-dessous*).
- ➔ Élèves qui demandent un changement de spécialité et / ou un changement d'établissement. Il convient de recommander aux élèves d'exprimer plusieurs vœux afin de sécuriser l'affectation. En effet, en cas de capacité atteinte dans la spécialité demandée, les priorités sont définies selon les critères suivants :
 - La continuité pédagogique entre la formation suivie et la formation demandée.
 - L'établissement de scolarisation de l'élève (priorité aux élèves déjà scolarisés dans l'établissement).
 - Les notes de l'élève dans les disciplines affectées de coefficients en fonction de la spécialité souhaitée

Le ou les vœu(x) doivent être saisis manuellement par l'établissement d'origine avec saisie des notes.

Le barème « avec évaluations/notes » est utilisé pour départager les élèves.

2 ^{des} professionnelles par famille de métiers	Spécialités de 1 ^{res} professionnelles associées
Métiers de l'aéronautique	Aéronautique <ul style="list-style-type: none"> • Option avionique • Option structure • Option système Aviation générale
Métiers de l'agencement, de la menuiserie et de l'ameublement	Etude et réalisation d'agencement Technicien de fabrication bois et matériaux associés Technicien menuisier agenceur
Métiers de l'alimentation	Boucher-charcutier-traiteur Boulangier-pâtissier Poissonnier-écailleur-traiteur
Métiers de la beauté et du bien-être	Esthétique cosmétique parfumerie Coiffure
Métiers de la construction durable, du bâtiment et des travaux publics	Travaux publics Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros œuvre <ul style="list-style-type: none"> • Interventions sur le patrimoine bâti option A maçonnerie • Interventions sur le patrimoine bâti option B charpente • Interventions sur le patrimoine bâti option C couverture Menuiserie aluminium-verre Aménagement et finitions du bâtiment Ouvrages du bâtiment : métallerie
Métiers des études de la modélisation numérique du bâtiment	Technicien géomètre-topographe Technicien d'études du bâtiment <ul style="list-style-type: none"> • Option A études et économie • Option B assistant en architecture
Métiers de la gestion administrative, du transport et de de la logistique	Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités Logistique Organisation de transport de marchandises
Métiers de l'hôtellerie-restauration	Cuisine Commercialisation et services en restauration

Métiers des industries graphiques et de la communication	Façonnage de produits imprimés, routage Réalisation de produits imprimés et plurimedia option A productions graphiques Réalisation de produits imprimés et plurimedia option B productions imprimées
Métiers de la maintenance des matériels et des véhicules	Maintenance des matériels <ul style="list-style-type: none"> • Option A matériels agricoles • Option B matériels de construction et manutention • Option C matériels d'espaces verts Maintenance des véhicules <ul style="list-style-type: none"> • Option A voitures particulières • Option B véhicules de transport routier • Option C motocycles
Métiers du pilotage et de la maintenance d'installation automatisées	Maintenance des systèmes de production connectés Pilote de ligne de production Procédés de la chimie, de l'eau et des papiers-cartons Technicien de scierie
Métiers de la réalisation d'ensembles mécaniques et industriels	Fonderie Microtechniques Technicien en chaudronnerie industrielle Technicien en réalisation de produits mécaniques <ul style="list-style-type: none"> • Option A réalisation et maintenance des outillages • Option B réalisation et suivi de productions Technicien modeleur Traitements des matériaux
Métiers de la relation client	Métiers du commerce et de la vente option A animation et gestion de l'espace commercial Métiers du commerce et de la vente option B prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale Métiers de l'accueil
Métiers des transitions numérique et énergétique	Cybersécurité, informatique et réseaux électroniques Installateur en chauffage, climatisation et énergies renouvelables Maintenance et efficacité énergétique Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés Métiers du froid et des énergies renouvelables

2 ^{des} professionnelles communes	Options de 1 ^{res} professionnelles
Métiers du cuir	Option maroquinerie Option chaussures Option sellerie garnissage

La procédure d'affectation en 1^{re} professionnelle pour les élèves de 2^{de} GT

L'entrée en 1^{re} professionnelle ne peut se réaliser qu'à la demande de l'élève majeur ou des responsables légaux de l'élève mineur. Les vœux et les résultats scolaires doivent être saisis sur Affelnet-Lycée par **l'établissement d'origine**, dans tous les cas, avec ou sans changement d'établissement. Le traitement des candidatures par Affelnet-Lycée s'appuie sur les résultats scolaires. L'avis du chef d'établissement est requis.

La procédure d'affectation en 1^{re} professionnelle pour les élèves de Terminale CAP

L'accès au baccalauréat professionnel se fait au niveau de la classe de 1^{re} professionnelle après avis favorable du conseil de classe, si l'élève demande une formation dans le même champ professionnel. Les résultats scolaires affectés de coefficients définis par spécialité sont pris en compte pour le calcul du barème, c'est pourquoi le vœu et les notes doivent impérativement être saisis dans Affelnet-Lycée, dans tous les cas, avec ou sans changement d'établissement, l'affectation sera possible sous réserve de l'obtention du CAP.